OPINION

Urbanistes des territoires : une profession menacée

Urbanistes des territoires, Janine Bellante, Bernard Lensel et Eric Raimondeau

Les urbanistes des collectivités territoriales françaises sont en colère. Leur accès à la fonction publique n'est plus en cohérence avec la déontologie de la profession. Les urbanistes de formation universitaire sont aujourd'hui poussés à passer les concours d'attaché territorial et n'ont plus accès au concours d'ingénieur territorial, option « urbanisme ». Ils ne peuvent plus intervenir dans les parties opérationnelles et stratégiques des projets urbains au côté des autres techniciens de la ville.

Pourquoi et qui en porte la responsabilité ? Les juristes, qui se penchent sur les statuts de la fonction publique territoriale, nous disent que l'urbanisme n'est pas assez scientifique ou technique pour faire partie des matières techniques pluridisciplinaires de la ville. Ils ne semblent pas connaître notre métier : l'urbanisme est naturellement d'essence scientifique ; ses pères fondateurs (Idelfonso Cerdà, Camillo Sitte, Marcel Poëte, Patrick Geddes, notamment) ont panaché les sciences exactes et humaines pour tenter de concevoir une ville soutenable et de prévenir le dérapage vers un urbanisme uniquement fonctionnaliste.

Certaines formations revendiqueraient un monopole sur l'acte urbain ? C'est négliger le fait que la ville est un lieu d'échange très riche et que sa construction est particulièrement pluridisciplinaire.

« Vous excluez une seule discipline et vous prenez le risque de rater toute la ville. » Le modèle urbain des années 60 a fait beaucoup de dégâts. La ville pensée uniquement comme une démarche technique a généré les grands ensembles des trente glorieuses dont on voit aujourd'hui l'impact sur la sociologie urbaine et la ghettoïsation dans certaines banlieues.

Alors pourquoi laisser les corporatismes, plus ou moins rampants et cependant particulièrement vivaces en France (on croirait reconnaître un retour des privilèges de l'Ancien Régime), tenter un retour de la non-qualité urbaine ?

A l'heure où l'on tend à entasser, un peu inconsidérément sans doute, jusqu'à 90 % de la population du pays dans des conglomérats urbains, la responsabilité des dérapages corporatistes est intense, écrasante même. Dans cette même idée, du fait de la réduction des postes dans les services de l'Etat, le transfert de ses ingénieurs au détriment des agents territoriaux commence à être fortement encouragé. Tout cela est régressif, coûteux et contre-productif.

Comment s'en sortir ? L'éclatement qui est en cours pour les professionnels de l'urbanisme dans la fonction publique territoriale va impacter toute la profession : la séparation en deux filières, inégalement rétribuées et reconnues, va secréter inéluctablement, par son refus, une montée du recours au statut de contractuel, particulièrement mal adapté à une catégorie de métiers qui s'exercent dans leur essence même sur le long terme. Il est donc fondamental de regrouper les professionnels dans un même ensemble, corps ou cadre d'emplois, avec des rémunérations équitablement réparties (l'égalité n'est-elle pas l'un de nos principes de base ?) et une possibilité d'intervention professionnelle sereine, sur le long terme et indépendamment des pressions de tout ordre, dans le cadre d'un exercice pluridisciplinaire respectueux de chacun.

Du côté des universités, le renforcement et l'équilibrage des formations bac +5 et au-delà, des jeunes urbanistes entre volet technique et volet sciences humaines sont manifestement nécessaires afin de compléter, en les croisant, les formations initiales respectives. Les organismes, dont c'est le rôle, vont devoir sérieusement s'en occuper dans les années à venir : le CNFPT, dont le cœur de métier est la formation, nous devons le rappeler, doit particulièrement favoriser les volets d'études complémentaires (technique et sciences humaines), en dépassant un simple rôle de censeur !

Ne pas offrir la possibilité aux jeunes urbanistes sortant de l'université de pouvoir se présenter au concours d'ingénieur est une incongruité typiquement française.

Ne pas offrir la possibilité aux jeunes urbanistes sortant de l'université de pouvoir se présenter au concours d'ingénieur est une incongruité typiquement française. Un comble : l'Etat ne reconnaît même pas la qualité des formations qu'il dispense au travers de ses instituts d'urbanisme. Il s'agit de ne pas adopter une attitude discriminatoire vis-à-vis de ces jeunes pour, au contraire, assumer tous ensemble pleinement un rôle d'acteurs de l'intérêt général, positiver et aller de l'avant !

Pour contribuer à la page « Opinion », envoyez vos propositions de textes (4 500 signes espaces comprises) à l'adresse suivante : **opinion@lagazettedescommunes.com**
La rédaction se réserve le droit de publier les textes reçus.